



AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES CONSULTANTS)

Projet Forêts Classées Bénin (PFC-B)

Financement : IDA

N° du Don: IDA-D4770

SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR REALISER LES ETUDES TECHNIQUES D'OUVERTURE ET D'AMENAGEMENT DE PISTES FORESTIERES DANS LES FORETS CLASSEES DE OUEME BOUKOU, AGOUA, TCHAOUROU TOUI KILIBO, DAN, KETOU ET LOGOZOHE.

AMI N° 001 /UIGP/PFC-B/SPM/SGF/STAS/ATI du 2.3 NOV. 2020

- A. Le Gouvernement de la République du Bénin, représenté par le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) a obtenu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet Forêts Classées Bénin (PFC-B). Il se propose d'utiliser une partie des fonds de ce Don pour effectuer des paiements autorisés pour des Services de Consultant.
- B. La durée prévisionnelle de la mission est de cinquante (50) jours ouvrables pour ce qui concerne la réalisation des études techniques d'ouverture et d'aménagement de pistes forestière. Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :
- apprécier l'état des pistes d'accès existantes et les obstacles sur l'emprise des pistes à réaliser/aménager dans les forêts classées ;
 - définir le tracé idéal des pistes forestières à réaliser/aménager dans chaque forêt classée ;
 - réaliser la prospection et la collecte d'informations sur le terrain notamment sur l'emprise des pistes en vue d'apprécier les activités à mener dans le cadre de l'avant-projet sommaire (APS), réaliser les études techniques d'Avant-Projets Sommaires (APS) et Avant-Projets Détaillés (APD) incluant, entre autres : (i) le levé d'état des lieux des pistes et le levé de détail de l'emprise des ouvrages ponctuels (ponceaux, dalots.....) ; (ii) les travaux topographiques (profils en long et en travers) de l'emprise des pistes ; (iii) les plans descriptifs présentant les caractéristiques géométriques exactes des différents ouvrages ;
 - évaluer la consistance des travaux d'ouverture et d'aménagement desdites pistes, avec une estimation des quantités et coûts des matériaux et matériels à apporter et à prévoir (incluant l'apport et le transport de latérite initial et complémentaire chaque année / saison) ;
 - élaborer les dossiers d'appel d'offre (DAO) ainsi que les allotissements subséquents en collaboration avec le client.

- C. Les Termes de Références contenant les mandats détaillés de la mission sont joints à cet avis à manifestation d'intérêt.
- D. Le Coordonnateur Général de l'Unité Intégrée de Gestion des Projets (UIGP) invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services. Les consultants individuels intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente requise pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra :
- Une lettre de motivation précisant la mission ;
 - Le CV actualisé du candidat ;
 - Les copies des diplômes (certifiées) et les preuves de réalisation de missions similaires (attestation de service fait assortie de contrat complet enregistré) exécutées. Toute mission indiquée non soutenue par les preuves ci-dessus indiquées ne sera pas prise en compte.
- E. L'évaluation se fera suivant les critères ci-après :

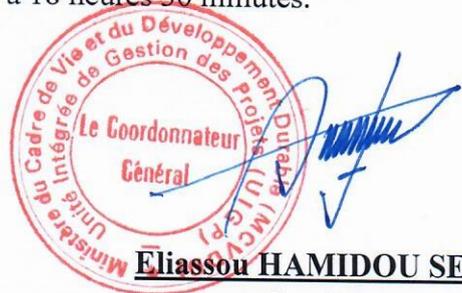
QUALIFICATION D'ORDRE GENERAL	10 points
Formation académique : Diplôme d'Ingénieur Génie Civil ou Génie Rural, de niveau BAC+5 au moins ou tout diplôme équivalent : Dix (10) points.	10 pts
EXPERIENCE RELATIVE A LA MISSION	90 points
Expériences générales : au moins 08 ans d'expériences dans le domaine des études pour la réalisation des pistes/routes au cours des vingt dernières années (2000 à 2019) : 08 ans et plus = Quinze (15) points ; 04 à 08 ans = Cinq (05) points ; moins de 04 ans = zéro (00) point.	15 pts
Expériences spécifiques dans le domaine des études techniques d'ouverture et d'aménagement de piste rurale : au moins trois (03) missions avérées prouvées par des attestations de services faits accompagnées des contrats complets enregistrés au cours des vingt dernières années (2000 à 2019) : Vingt-cinq (25) points par mission réalisée.	75 pts
TOTAL	100 points

NB : En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, les consultants seront départagés par le nombre de missions exécutées au niveau du sous critère : Expérience spécifique à l'étude technique d'ouverture et d'aménagement de piste rurale au cours des vingt dernières années (2000 à 2019).

- F. Les consultants individuels seront sélectionnés par la méthode de sélection fondée sur la Qualification du Consultant (QC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale en date de juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et août 2018.
- G. Les manifestations d'intérêt rédigés en français doivent être déposés en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, le tout sous plis fermé, portant la mention «**Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant individuel pour réaliser les études techniques d'ouverture et d'aménagement de pistes forestières dans les forêts classées de Ouémé-Boukou, Agoua, Tchaourou-Toui-Kilibo, Dan, Kétou et Logozohè**», au plus tard le

..... 08 DEC 2020 à 10 heures précises au secrétariat de l'UIGP, quartier les Cocotiers à Cotonou, Rue du Collège OCEAN, 01 BP: 3502 Cotonou, Tél: 96 11 57 06/99 99 06 08 et E-mail: pwaca_mcvdd@cadredevie.bj.

H. Les informations peuvent être obtenues audit secrétariat tous les jours ouvrables de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 15 heures 00 minute à 18 heures 30 minutes.



Eliassou HAMIDOU SEKO
Coordonnateur Général
de l'Unité Intégrée de Gestion des Projets